



## réponse d' un jugement après divorce

Par **tatalie**, le **19/05/2009** à **10:29**

Bonjour,

j'ai reçu le jugement pour une réouverture après divorce( pension alimentaire et garde des enfant )cela n'est pas concluant du tout je désire faire appel sur le conseil de mon avocate mais je doit prendre un avoué .que fait un avoué ?est plaide t'il le dossier ?de combien se monte ses honoraires . merci d'avance

Par **jf09**, le **19/05/2009** à **15:37**

je suis moi même en appel. Voilà comment ca se présente.

Un avoué me représente auprès du magistrat de la cour d'appel. Mon avocate a préparé ces conclusions qu'elle retourne à cet avoué.

Les honoraires de ce dernier. Il m'a demandé 600 euros mais ce n'est qu'une provision de fonds. En effet, en fonction du résultat, je devrais compléter et rembourser les frais de la partie adverse.

Voilà ce que je sais.  
cordialement

Par **tatalie**, le **19/05/2009** à **17:49**

bonjour jf09

je vous remercie des indications que vous me donner mais l'avoué peut t'il plaider a la place de l'avocat.

Par **jf09**, le **19/05/2009** à **19:52**

justement, il plaide à la place de votre avocat.

Et c'est là que je trouve qu'il y a un problème , en tout cas avec mon avocate, je paye des frais assez important à mon avocate qui ne plaidera pas. Je ne sais pas si tous les avocats se sucrent comme ça mais la profession à de bons jours devant elle.

Par **tatalie**, le **20/05/2009** à **08:55**

bonjour

ok .s'il plaide a le place de l'avocate .je comprend mieux pourquoi mon avocate m'a dit de voir directement avec l'avoué pour éviter trop de frais je reste sur lille est j'ai du prendre une avocate sur nimes (résidence des enfants) cela dure depuis décembre 2008 est nos revenu sont plus bas que mon ex ,elle touche 1300 euros par mois(handicapés selon elle a 60 %plus d'autre truc trop long a expliquer) le jugement a du être fait a la va vite les pièces n'ont pas du etre examiner correctement(dossier surendettement de ma conjointe pas pris en compte ) et je doit encore payer pour elle (salaire a nous 2260 euros paiement de tout 1923 euros reste a vivre 448 euros )et je doit lui donner 360 euros pour les 2 enfants elle est bien la loi française est on ne peut rien dire il faut se défendre est payer .tu a raison les avocat sont riche est maitre du temps a te défendre même si tu a raison .

Par **jf09**, le **20/05/2009** à **10:19**

Vous ne pouvez faire rentrer en ligne de compte les revenus ou les difficultés financières de votre conjointe. d'ailleurs il est étonnant que votre avocate ne vous l'ai pas dit car de plus vous êtes en faute pour la loi puisque vous admettez que vous vivez en adultère.

Par **tatalie**, le **20/05/2009** à **11:04**

re  
non nous ne vivons pas en adultère nous avons toujours tout déclarer ensemble pour la loi de façons a ne pas avoir de souci le bail de locations de la maison est au 2 mons ainsi que tout le reste des frais(edf ,eaux .)tout est en regle .

Par **jf09**, le **20/05/2009** à **13:46**

Il y a quelque chose qui m'échappe.  
Votre conjointe n'est pas votre ex-femme? s'il n' y a pas eu de jugement de divorce prononcé puisque vous semblez être en appel, vous êtes en adultère. A moins que cela soit écrit sur votre ordonnance qu'il vous est possible de vous mettre en ménage ce qui serait très surprenant.

Par **tatalie**, le **20/05/2009** à **18:01**

je suis divorcé depuis 2005 et j'ai rencontré une autre femme en 2007 qui elle même etant divorcé(d'où le dossier sont ex mari lui a laisser les dettes) nous nous sommes remis en ménage mais en nous déclarant a 2 (pour être dans la légalité)car nos ex aussi bien un l'un

que l'autre aurais chercher misère.voila si vous avez d'autre question pas de problème je vous répond mais ses un dossier compliquer .si je vous explique tout vous n'en reviendrais pas.a quel point la méchanceté et présente est la jalousie de me voir de nouveau heureux . et de plus ma fille s'entend très bien avec ma nouvel compagne alors la sa été le pompon pour mon ex.

Par **jf09**, le **20/05/2009** à **20:24**

ok, bon courage pour la suite

Par **tatalie**, le **20/05/2009** à **20:41**

merci et a vous aussi bon courage je vous tiendrai informer de l'avoué et de mon avocate  
bonne soirée